



Le dimanche, votre quotidien devient un magazine
la Marseillaise

ACCUEIL ACTU MARSEILLE GRAND SUD LOISIRS SPORT CULTURE LE MAG DOSSIERS GALERIES PHOTOS CONTACTS

ACCUEIL • LE FAIT DU JOUR • MISE À LA RUE PAR SA MAISON DE RETRAITE

21-01-2013, 06:54

MISE À LA RUE PAR SA MAISON DE RETRAITE

08-01-2013

Une dame âgée de 94 ans a été expulsée par son établissement privé et déposée aux urgences d'un hôpital. La direction évoque des impayés.

C'est un événement douloureux qui vient une nouvelle fois illustrer le peu de considération de l'être humain dans certaines maisons de retraite privées : une dame de 94 ans a été mise à la porte vendredi de sa maison de retraite en raison d'impayés. Si, devant le tollé provoqué par l'affaire enfin révélée au grand jour, l'établissement « regrette » cette décision « maladroite », le gouvernement s'est indigné en évoquant une « violation du droit et de la dignité humaine ».

Cette femme prénommée Anne, qui résidait depuis deux ans à la villa Beausoleil de Chaville, près de Paris, avait été transportée vendredi à Brou (Eure-et-Loire) où vit l'un de ses fils qui s'occupe administrativement de son dossier. Trouvant porte close, la direction de l'établissement a décidé de la laisser aux urgences d'un hôpital proche, à Châteaudun.

Michèle Delaunay, ministre chargée des personnes âgées a aussitôt rappelé que la chambre d'un résident « est son domicile, sur le plan légal ». D'où l'interdiction d'expulsion en une telle période.

« Elle a raison. Nous avons manqué à nos devoirs élémentaires », a reconnu embarrassé et un peu tardivement l'un des responsables des maisons de retraite Villa Beausoleil, Richard Claverie, qui souhaite faire revenir la vieille dame en dépit des 40 000 euros de loyer impayés mais se heurte désormais à une fin de non recevoir de l'un de ses fils.

Pour lui, il n'aurait jamais été question d'expulser la nonagénaire de la structure créée en 2007 et qui accueille 104 résidents dans un quartier pavillonnaire et feutré de Chaville, banlieue cossue au sud-ouest de Paris.

« Nous n'avons jamais souhaité la laisser sur le trottoir. Nous voulions la raccompagner auprès de l'un de ses fils (qui suit son dossier) pour qu'il réagisse. Trouvant porte close, nous l'avons confiée temporairement à un hôpital, une décision maladroite que je regrette », a-t-il affirmé lors d'une conférence de presse.

« Nous allons corriger cette décision en réintégrant la dame si sa famille y consent », a-t-il ajouté. Selon lui, plusieurs démarches avaient été effectuées auprès de la famille avant d'en venir à cette décision : un premier préavis avait été envoyé en recommandé fin novembre, suivi d'un courrier début janvier afin d'obtenir une réaction avant le 6 janvier.

Avant cela, la direction dit avoir échangé par téléphone avec le fils de la nonagénaire s'occupant de son dossier afin de se mettre d'accord sur un échéancier, mais sans succès.

La direction de l'établissement a engagé une action devant le juge des référés de Nanterre qui a

ordonné le paiement des arriérés. Elle n'aurait toutefois pas fait appel à un juge pour décider de renvoyer la vieille dame, ce qui représenterait dans ce cas « une erreur monumentale » sur le plan légal selon Mme Delaunay.

« Si la loi a été violée, nous pourrions être amenés à engager une plainte ; si la procédure de mise en alerte de la famille a bien été respectée, ce sera peut-être plus conciliant », a prévenu Mme Delaunay, ajoutant qu'« il pourrait aussi y avoir des mesures de mise en demeure de la famille ».

Reste que cette affaire montre une fois de plus les besoins de transparence dans la gestion de nombreuses maisons de retraite, en particulier celles à but lucratif, ainsi que l'urgence du financement de la dépendance des personnes âgées.

Sur le premier point, en matière de maltraitance, la secrétaire d'Etat en charge du secteur sous le gouvernement Fillon, Nora Berra, avait été amenée à lancer une vaste enquête sur l'ensemble du territoire.

Mais faute de moyens réels, de dérogation en dérogation, l'audit n'avait pas été suivi d'effets très visibles.

Sur la deuxième question, non seulement le dernier quinquennat a laissé un héritage vierge de toute décision en matière d'accompagnement de la dépendance des personnes âgées mais le manque de place - en particulier dans le secteur public ou privé à but non lucratif - n'a cessé de s'aggraver de 2007 à 2012.

D'où l'apparition d'une course à la rentabilité dans bon nombre de maisons de retraite privées où des investisseurs ont vite flairé les failles du désengagement de l'Etat pour organiser - sur le dos des personnes âgées vulnérables et de leurs familles - un coupable business juteux. Avec tous ses excès, dont celui de cette nonagénaire.

P. B.-M.



C'est de cet établissement cossu et au prix de journée de 126 euros minimum qu'a été expulsée une vieille dame.
AFP

publicité



A LIRE AUSSI...FAIT DU JOUR

À L'AUBE D'UNE ÉNERGIE NOUVELLE

18-01-2013||

La ministre Geneviève Fioraso et Günther Oettinger, commissaire euro...

[Lire la suite...](#)

SOUTIEN UNANIME ET... QUELQUES QUESTIONS

17-01-2013||

Soutien général à l'intervention au Mali lors du d&ea...

[Lire la suite...](#)

« C'EST COMME FAIRE DU VÉLO D'APPARTEMENT... »

16-01-2013||

Georgette Gianola, déléguée CGT Pôle Emploi Paca, pen...

[Lire la suite...](#)

ACCORD OU ARNAQUE HISTORIQUE?

15-01-2013||

L'accord sur la refonte du marché de l'emploi doit être...

[Lire la suite...](#)

MARSEILLE ACLAME SES CULTURES

14-01-2013||

Euphorie pour une culture en capitale, avec environ 400 000 personnes sur Marsei...

[Lire la suite...](#)

AU BOUT DU TUNNEL, LA LUMIÈRE

12-01-2013||

Entre la candidature et le jour J, la Capitale européenne de la culture ...

[Lire la suite...](#)

MARIAGE POUR TOUS : ANTI ET PRO DANS LA RUE

11-01-2013||

Tandis que les « anti » se préparent à manifester dima...

[Lire la suite...](#)

CRÉER SA BOITE COMME SOLUTION AU CHOMAGE

10-01-2013||

La Commission européenne lance un nouveau plan pour créer ...

Ajoutez à vos favoris



COMMENTAIRES UTILISATEURS 

Evaluation utilisateurs

AJOUTER VOTRE COMMENTAIRE

Nom

E-mail



Titre

Commentaire

Caractères restant: 600

m'avertir par mail si ce commentaire est suivi

Renseignez ce champ uniquement si vous êtes sur www.lamarseillaise.fr

Veuillez introduire ce que vous voyez

Aucun commentaire posté

mXcomment 1.0.8 © 2007-2013 - visualclinic.fr
 License [Creative Commons](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) - Some rights reserved

SEO by Artio

© 2008 - 2013 La Marseillaise
 Mentions légales

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les données collectées sur ce site pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent sur simple demande écrite à **Journal La Marseillaise**, 19 cours d'Estienne d'Orves, 13001 Marseille, ou en adressant un email à journal.lamarseillaise@gmail.com.
 Les informations collectées sont exclusivement destinées à La Marseillaise.

[Lire la suite...](#)**MISE À LA RUE PAR SA MAISON DE RETRAITE**

08-01-2013||

Une dame âgée de 94 ans a été expulsée par son...

[Lire la suite...](#)**2013, ANNÉE CAPITALE SUR TOUS LES FRONTS**

07-01-2013||

A l'occasion de l'inauguration de « Marseille Provence 2013, capitale euro...

[Lire la suite...](#)**ÇA ROULE POUR LA SEMI-PIÉTONISATION**

04-01-2013||

Les travaux de voirie sont finis et le nouveau plan de circulation autour du Vi...

[Lire la suite...](#)

publicité

